



**N° 5**

**Objet : Report des résultats de l'exercice 2023**

Le 2 février 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Mimizan, Salle Maurice Martin sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte

**Etaient présents :**

Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Damien DELAVOIE

Représentant les communes du Littoral :

- M. Patrick FRAGNEAU (Commune de Gastes)
- Mme Nadine DURU (Commune d'Ondres)
- M. Gérard BERNARD (Commune de Seignosse)
- M. Michel VILLEGER (Commune de Soorts-Hossegor)
- M. Daniel PUJOS (Commune de Mimizan)
- Mme Monique LAGOUEYTE (Commune de Saint-Julien-en-Born)
- M. Philippe TARSOL (Commune de Vielle-Saint-Girons)

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- Mme Monique LAGOUEYTE

**Avaient donné procuration :**

- Mme Eva BELIN à M. Damien DELAVOIE
- M. Marc MABILLET à Mme Nadine DURU
- M. Gilles DUCOUT à Mme Monique LAGOUEYTE
- Mme Sophie WEBER à M. Daniel PUJOS

**Etaient excusés :**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Ghislain COLMAGRO (Commune de Biscarrosse)
- Mme Françoise AGIER (Commune de Capbreton)
- Mme Véronique BREVET (Commune de Labenne)
- M. Christian BOIREAU (Commune de Messanges)
- M. François GUILLAMET (Commune de Moliets-et-Maâ)
- M. Bernard COMET (Commune de Sainte Eulalie en Born)
- Mme Frédérique CHARPENEL (Commune de Soustons)
- M. Thomas ESPIL (Commune de Vieux-Boucau)
- M. Gérard NAPIAS (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Romain BRUNET (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Jean WATIER (Commune de Lit-et-Mixe)



**Assistaient également à la réunion :**

- M. Jérôme BIREPINTE, Suppléant de la Commune de Seignosse
- Mme Nathalie BERNET, Directrice de l'Office Intercommunal du Tourisme de Mimizan
- M. Cyrille GAYER, Chargé de mission littoral, Commune de Capbreton
- Pour le Conseil départemental :
  - M. Jean-François MOZAS, M. Andoni ZUAZO, M. Nicolas MENGIN, M. Cyrille LE GALL, Direction de l'Environnement
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

\* \* \*

**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU les comptes administratifs de l'exercice 2023 pour le budget principal relatif aux dépenses d'administration générale et les deux budgets annexes « Nettoyage du littoral landais » et « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes », approuvés par le Comité Syndical de ce jour,

CONSIDERANT que le compte administratif du budget principal relatif aux dépenses d'administration générale comprend exclusivement une section de fonctionnement dont le résultat de l'exercice 2023 s'établit à 4 299,01 €,

CONSIDERANT que le budget annexe « Nettoyage du littoral landais » comprend exclusivement une section de fonctionnement dont le résultat de l'exercice 2023 s'établit à 307 100,45 €,

CONSIDERANT que le budget annexe « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » comprend exclusivement une section de fonctionnement dont le résultat de l'exercice 2023 s'établit à 29 178,91 €,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- de procéder aux écritures suivantes pour les sections de fonctionnement des budgets principal et annexes de l'exercice 2024 comme suit :
  - **budget relatif aux dépenses d'administration générale (budget principal) :**
    - Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 4 299,01 €
  - **budget relatif à la compétence « Nettoyage du littoral landais » (budget annexe) :**
    - Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 307 100,45 €
  - **budget relatif à la compétence « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » (budget annexe) :**
    - Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 29 178,91 €